
Don, par le 3ème bataillon de la 61ème demi-brigade, d'une somme pour la reconstruction du vaisseau *Le Vengeur*, lors de la séance du 29 fructidor an II (15 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don, par le 3ème bataillon de la 61ème demi-brigade, d'une somme pour la reconstruction du vaisseau *Le Vengeur*, lors de la séance du 29 fructidor an II (15 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 188;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16064_t1_0188_0000_8

Fichier pdf généré le 05/11/2020

frères d'armes en assurent le triomphe. Elle adresse l'état de nouveaux dons que les citoyens de cette commune font à la patrie : ils consistent en 114 chemises, 6 paires de bas, 18 cols, 21 paires de souliers, 2 paires de guêtres, 175 livres de plomb, 4 paires de boucles et un crochet d'argent pesant 6 onces 6 gros et 22 L 16 s. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (41).

[*La société populaire de Tournon, district du Mézenc, à la Convention nationale, le 20 fructidor an II*] (42)

Citoyens Représentans du peuple,

Nous vous adressons un état de nouveaux dons que les citoyens de cette commune font à la patrie : Nous les consacrons à l'équipement de ses glorieux défenseurs. Nous y joignons un cercueil en plomb, trouvé dans le lieu même de nos séances. Que ce monument de l'orgueil serve à confondre celui des despotes et de leurs vils suppôts. Qu'il soit à l'instant converti en traits vainqueurs dans les mains des soldats de la liberté et dirigés, avec la foudre que nous préparons contre nos féroces ennemis. Guerre aux tyrans et à tous les ennemis de la patrie et de la liberté.

Représentans, tandis qu'une armée de héros restitue à la République, Landrecies, Le Quesnoy, Valenciennes et Condé, que d'horribles trahisons lui avoient enlevées; tandis que par des prodiges inouis de constance et de courage dans toutes nos contrées, nos frères assurent le triomphe de la liberté; C'est à vous de l'affermir par votre énergie et par votre sagesse. Que toutes vos opinions, que tous vos sentimens conspirent pour le bonheur de 25 millions de françois dont le sort est entre vos mains; qu'ils trouvent au milieu de vous l'exemple de l'union, de l'amitié et de la fraternité qui doivent régner parmi des républicains et des frères. Leurs cœurs et leurs bras vous sont dévoués : vous avez leur estime et leur confiance. Restez au poste où le choix du peuple vous a placés et ne le quittez que lorsque le cri de la reconnaissance vous aura proclamés les sauveurs de la patrie, les propagateurs de la liberté et les bienfaiteurs du monde.

PERRIER, *président*,
GUZZOLLE, PAQUET, *secrétaires*.

[*Extrait du procès-verbal des séances du directoire du district du Mézenc, le 19 fructidor an II*] (43)

Présents Couloujon, Terras, Perrier, St-Amour.

(41) P.-V., XLV, 266. *Bull.*, 3^e jour s.-c. (suppl.).

(42) C 318, pl. 1296, p. 14.

(43) C 318, pl. 1296, p. 15.

A comparu le citoyen Thomas député par la société populaire de la commune de Tournon, lequel a remis sur le bureau différents objets, dont elle a fait offrir à la patrie, consistant :

Cent quatorze chemises.

Six paires bas.

Dix-huit cols.

Vingt-une paires de souliers.

Deux paires guêtres

Cent-septante cinq livres plomb.

Quatre paires boucles et un crochet d'argent, pesant six onces six gros suivant le rapport du citoyen Butherin, orphèvre, et enfin vingt-deux livres, seize sols, en deux écus de six livres, quatre pièces de trentes sols, trois de vingt quatre et deux de douze.

L'agent national entendu : le directoire, au nom de la République, a accepté l'offrande de ladite société, en a arrêté la mention civique dans ses registres et au surplus arrêté que lesdites vingt-deux livres seize sols en argent seront remis par ledit Thomas lui-même, au receveur de ce district, moyennant décharge pour être par lui adressés à la Trésorerie nationale, que les effets d'habillement et équipements, cy-dessus désignés, seront aussi remis au citoyen Chomel, garde magasin militaire, pour demeurer à la disposition de la commission de commerce et approvisionnement des armées de la République qui en déchargera ledit citoyen Thomas, et à l'égard des autres effets en argent, le directoire les a remis pour être incessamment adressés à l'hôtel des monnoies à Paris; Arrête enfin qu'extrait du présent sera délivré audit Thomas pour le transmettre à la dite société.

Collationné.

COLOUJON, BOISSIE, *secrétaire*.

27

Le troisième bataillon de la soixante-unième demi-brigade fait déposer sur le bureau une somme de 610 L pour la reconstruction du vaisseau *le Vengeur*. Il annonce qu'il fait distribuer un jour par décade de la viande à ses frères indigens de la commune de Dieppe [département de Seine-Inférieure].

Mention honorable, insertion au bulletin (44).

Le représentant du peuple Pomme a déposé, au nom du troisième bataillon de la soixante-unième demi-brigade, la somme de 610 L destinée à la reconstruction du vaisseau *le Vengeur* (45).

[*Le troisième bataillon de la soixante-et-unième demi-brigade au citoyen Pomme, représentant du peuple à Paris, Dieppe, le 25 fructidor an II*] (46)

(44) P.-V., XLV, 266.

(45) *Bull.*, 2^e jour s.-c.(suppl.).

(46) C 318, pl. 1296, p. 16. *Bull.*, 2^e jour s.-c. (suppl.).